TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Compte-rendu d'exercice de la délégation octroyée
à M.le président pour les actions en justice
Réunion budget primitif 2023 du 13 février 2023
ANNEXE

ETAT DES CONTENTIEUX AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACTION OU D'UNE DÉCISION DEPUIS LA RÉUNION « ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 » DU 15 DECEMBRE 2022

Préambule

Sous le vocable contentieux, sont répertoriées les affaires qui ont donné lieu à la saisine d'une juridiction pour le règlement d'un litige mettant en cause la personne publique et/ ou l'activité administrative. Ne sont pas répertoriés les recours gracieux (réclamation adressée directement à l'administration), les recours hiérarchiques et les recours administratifs obligatoires qui sont des préalables à l'action contentieuse.

Par essence, les contentieux vont concerner, au principal, la juridiction administrative de droit commun (Tribunal administratif, Cour Administrative d'Appel et Conseil d'Etat) qui dispose d'une compétence exclusive pour connaître des recours en annulation et en réformation des actes des autorités publiques.

En matière sociale, les juridictions administratives spécialisées (Commission départementale et commission centrale de l'aide sociale, Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale, Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale) ont été supprimées. A compter du 1er janvier 2019, en application de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21e siècle, le contentieux anciennement dévolu aux commissions d'aide sociale est réparti entre le Tribunal de Grande Instance et le tribunal administratif. A noter que les jugements rendus en matière de revenu de solidarité active peuvent seulement faire l'objet d'un pourvoi en cassation, la voie de l'appel (cour administrative d'appel) ayant été supprimée.

Les contentieux portant sur l'attribution de la carte mobilité inclusion – personnes handicapées - sont partagés entre les juridictions administratives et judiciaires. Le juge administratif est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions stationnement alors que le juge judiciaire est compétent pour les recours portant sur les cartes mentions invalidité et priorité.

La classification des contentieux repose sur les deux types de recours exercés devant le juge administratif : le contentieux de "l'excès de pouvoir" (contentieux de l'annulation de la décision administrative) et le "contentieux de pleine juridiction" (responsabilité, droit du contrat, condamnation pécuniaire). Aucun déféré préfectoral relevant du contentieux de l'excès de pouvoir n'est recensé.

Les matières relevant par nature du juge judiciaire sont constituées des litiges relatifs à la protection de la propriété privée, à la gestion du domaine privé, à l'état et à la capacité des personnes (sauf textes contraires). A ce titre, il appartient au juge civil de connaître de la répartition entre obligés alimentaires de leur contribution à l'aide sociale.

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
1 – Contentieux des marchés publics				
Société PROCIBA 13 octobre 2021	***Contentieux de l'exécution du marché*** Action en paiement de la retenue de garantie et du solde du marché de l'entreprise chargée des travaux d'étanchéité (foyer occupationnel de Lavit de Lomagne – site le Barradis). Le Département subrogé dans les obligations de la Sémateg, intervenante initiale, intervient en qualité de mandataire de l'association APIM (maître de l'ouvrage).	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Jugement du 25 octobre 2022 signifié le 14 novembre reconnaissant dus le paiement du solde du marché à l'entreprise (4199,89 euros) et les dépens (1500€). Décision du Département de ne pas faire appel du jugement.		1
2 – Contentieux institutionnel				
Groupe d'élus « Engagés pour le Tarn-et-Garonne » 4 avril 2022	Action en contestation de la décision du Président du Conseil Département du 1er avril 2022, de ne pas publier dans le magazine d'information du Conseil départemental, pour non respect de la loi sur la presse, la tribune du Groupe d'élus « Engagés pour le Tarn-et-Garonne ».	° *Tribunal administratif :* Mémoire en défense du 30 décembre 2022.	2202034	2
3 – Contentieux des aides et prestations et contentieux connexes (Aide sociale à l'enfance, Aide sociale aux personnes âgées, Aide Personnalisée d'Autonomie – APA, revenu de solidarité active -RSA, obligation alimentaire)				
3.1 – Revenu de solidarité active – RSA				
Mme X… 7 octobre 2022	Action en annulation de la décision portant rejet d'une remise de dette.	° *Tribunal administratif de Toulouse* Mémoire en défense le 6 décembre 2022.	2107221-7	3
Mme X… 28 octobre 2022	Action en annulation de la décision portant rejet d'une remise de dette.	° *Tribunal administratif de Toulouse* Mémoire en défense le 23 décembre 2022.	2206302-7	4
3.2 – Obligation alimentaire				
Département 11 mai 2022 (1ère affaire)	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de M. Y…).	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Jugement rendu le 2 novembre 2022 fixant la contribution alimentaire.	RG22/00571	5
Département 11 mai 2022 (2ème affaire)	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme. X…).	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Jugement rendu le 10 novembre 2022 fixant la contribution alimentaire.	RG22/00570	6

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 24 octobre 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme. X…).	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Ordonnance de désistement suite au décès de l'intéressé.	RG22/01155	7
Département 7 décembre 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme. X…).	° *Tribunal judiciaire de Montauban* En attente du jugement.		8
Département 11 avril 2022	Fixation de la participation des obligés alimentaires. Frais d'hébergement en établissement d'accueil pour personnes âgées (dossier de Mme X…).	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Jugement du 13 octobre 2022 rejetant la demande du Département. Décision de ne pas faire appel du jugement.	RG22/00428	9
3.3 – Aide sociale				
3.3.1 – Contentieux de l'admission à l'aide sociale pour personnes âgées				
Département 19 août 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier M. Y…).	° *Juge aux affaires familiales* Ordonnance du 7 décembre 2022 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00082	10
Département 12 septembre 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier M. Y…).	° *Juge aux affaires familiales* Ordonnance du 19 septembre 2022 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00249	11
Département 7 décembre 2022 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier Mme X…).	° *Juge aux affaires familiales* Ordonnance du 16 décembre 2022 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00318	12

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
Département 7 décembre 2022 (deuxième affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier M. Y…).	° *Juge aux affaires familiales* Ordonnance du 16 décembre 2022 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00319	13
Département 8 décembre 2022 (1ère affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier M. Y…).	° *Juge aux affaires familiales* Ordonnance du 16 décembre 2022 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00317	14
Département 8 décembre 2022 (deuxième affaire)	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier Mme X…).	° *Juge aux affaires familiales* Ordonnance du 16 décembre 2022 portant déclaration de succession vacante et désignant le service des domaines de Toulouse comme curateur.	RG22/00320	15
Département 20 décembre 2022	Demande de déclaration de succession vacante. Récupération aide sociale à l'hébergement (dossier M. Y…).	° *Juge aux affaires familiales* En attente de l'ordonnance portant déclaration de succession vacante et de désignation d'un curateur.		16
3.3.1 – Contentieux de l'attribution de l'aide personnalisée à l'autonomie				
M. Y… 16 novembre 2022	Action en contestation de la décision du Département du 2 novembre 2022 refusant l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie à M. Y...	° *Tribunal administratif de Toulouse* Mémoire en défense le 9 janvier 2023.	2206608-7	17
4 – Handicap				
4.1 – Carte mobilité inclusion-personnes handicapées – mention invalidité				
M. Y…	Action en annulation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité.	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Mémoire en défense le 23 novembre 2022	RG22/00214	18
Mme. X…	Action en annulation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention invalidité / priorité.	° *Tribunal judiciaire de Montauban* Mémoire en défense le 7 janvier 2023	RG22/00243	19

Demandeur et Date de la requête	Problématique	Procédure	N° Tribunal	N° dossier
4.2 – Carte mobilité inclusion-personnes handicapées – mention stationnement				
M. Y…	Action en annulation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention stationnement.	° *Tribunal administratif de Toulouse* Mémoire en défense le 1er décembre 2022.	2205700	20
Mme. X…	Action en annulation de la décision de rejet de la carte mobilité inclusion – mention stationnement.	° *Tribunal administratif de Toulouse* Mémoire en défense le 11 janvier 2023.	2205017	21
5 – Contentieux Répressif				
Département 7 décembre 2022	Dépôt de plainte auprès du Procureur de la République pour dépôts sauvages de déchets de toute nature d'origine agricole sur plusieurs routes départementales (nuit du 31 octobre 2022) - informations complémentaires : *Détail du montant des interventions et prestations relatives à la voirie, *Plainte déposée par le Département pour dépôt de déchets sur le pont RD 12 entre Castelsarrasin et Saint-Aignan ayant provoqué un accident de la circulation.	°*Procureur de la République* En cours d'instruction		22
Département 7 décembre 2022	Dépôt de plainte auprès du Procureur de la République pour dépôts sauvages de déchets de toute nature d'origine agricole sur plusieurs routes départementales, obstruant la chaussée et impactant les infrastructures routières (2 et 10 novembre 2022).	°*Procureur de la République* En cours d'instruction		23
Département 29 décembre 2022	Signalement effectué auprès du Procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale pour atteintes portées à l'action de l'administration départementale au regard du comportement menaçant de M. Y… lors d'un entretien le 22 novembre à la Maison Départementale des Solidarités de Verdun sur Garonne.	°*Procureur de la République* En cours d'instruction		24